

vieux édifices, tant et tant décriés et critiqués, nous sommes heureux de les posséder. La plupart servent encore, tels quels, de lycées, avec peu — trop peu — d'agrandissements ou de restaurations !

On parle aujourd'hui beaucoup de développer l'enseignement : comment y arriver avec le peu de considération et d'encouragements dont on entoure la position de professeur et la pénurie constatée des locaux ?

Honneur donc aux municipalités du xvii<sup>e</sup> siècle, qui se sont imposées de lourds sacrifices pour créer d'une manière sérieuse l'enseignement public. La voie n'a pas été suivie d'une manière progressive ; les édifices, nous le répétons, le témoignent trop contre l'enseignement officiel en présence de l'accroissement de l'enseignement secondaire libre.

Les habitants du Puy, selon Arnaud (13), avaient songé, dès 1571, à former dans leur ville un établissement public, pour l'instruction des jeunes gens ; le Conseil de ville acquit une maison et ses dépendances dans le quartier de la Chêvrerie et nomma Pons Bordel, dit Irail, commissaire, pour ordonner les constructions et réparations qu'il jugerait nécessaires pour en faire un collège ; il paraît que l'édifice ayant été rendu propre à sa destination, l'on fit venir de Paris un jeune docteur qui y enseigna quelque temps.

Le collège fonctionnait en 1584, puisque André Dujene, seigneur de Montgiraud, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée du Puy, établit, par

(13) HISTOIRE DU VELAY, JUSQU'À LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV ; par J.-A.-M. Arnaud. D. M. M. *Au Puy*. 1816, I. pages 330, 423 et 431.